

MARNE ET GONDOIRE INVESTIT DANS UN CAC 40



Dans une démarche engagée sur la transition écologique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé le 5 février 2020 son « Contrat de Transition Écologique » avec le ministère de la Transition écologique et solidaire. Le fil conducteur de ce contrat est « la participation citoyenne ». C'est dans ce contexte que Marne et Gondoire a décidé de se doter de 40 Conseillers et Ambassadeurs du Climat, le CAC40.

CAC 40

QU'EST-CE QUE LE CAC 40 ?

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire en novembre 2020, afin de recenser les postulants, sur la base notamment de leur motivation. Pour être représentatifs des citoyens et usagers du territoire, cinq collèges sont prévus : associations, entreprises, retraités, 25 à 65 ans et les jeunes de 16 à 25 ans.

L'intercommunalité assurera l'animation de ce conseil, accompagnée par la Conseillère Communautaire en charge de la « Concertation et du Conseil de développement ». 20 hommes et 20 femmes ont été sélectionnés. Une première réunion de présentation et de travail est prévue début février !

CAC 40



À quoi sert le CAC 40 ?

Le **Conseil des Ambassadeurs du Climat** se veut une instance de réflexion composée d'habitants et professionnels du territoire. Il a pour obligation **la neutralité, la défense de l'intérêt général, un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité et de loyauté**. Chaque candidat retenu assumera un mandat de 3 ans.

Le CAC 40 renforcera le **dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire** sur le thème de la transition écologique. Il pourra impulser une nouvelle dynamique dans l'émergence des projets écologiques et solidaires afin de **valoriser une économie verte** sur le territoire. Bénéficiaire de sensibilisation, être informé, solliciter son avis, voire initier de nouveaux projets... seront au programme de ce conseil !

Son périmètre d'intervention s'étend à **l'ensemble des domaines qui touche la vie des habitants et usagers du territoire** : énergie, cadre de vie, déplacement, développement économique, etc.

Comment s'organise la concertation ?

Chaque année, le CAC 40 se réunira **au minimum 2 fois** dans un lieu différent et en fonction des thématiques proposées.

Le CAC 40 sera **un outil de concertation utile** pour l'ensemble des services de Marne et Gondoire.

Pour centraliser les sujets évoqués et proposer des actions remontées par le CAC, **un référent CAC 40 sera nommé par ses pairs pour une durée de deux ans**.

**UN TEMPS DE COMMUNICATION SERA RÉGULIÈREMENT
RÉSERVÉ AUPRÈS DES ÉLUS DE MARNE ET GONDOIRE.**

Plus d'info sur www.marneetgondoire.fr